

ANNEXE 6

LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Définir l'accompagnement des démarches de management environnemental et de management de l'énergie pour le périmètre d'Aéroports de Paris SA.



- Élaborer les stratégies aptes à faire bénéficier du dynamisme des aéroports parisiens les entreprises riveraines et les territoires d'emprise.



- Marquer la solidarité avec les populations riveraines en difficulté.



- Informer les riverains.



- Gérer de manière optimale les aides à l'insonorisation.

**1 département
Politique
environnementale
et énergétique**

- Pilote les orientations stratégiques dans ces deux domaines.
- Assure la veille technique et réglementaire.
- Apporte son soutien technique aux autres directions.
- Accompagne les entités et les filiales pour mener les actions RSE.

**3 délégations territoriales
au développement durable**

Paris-Charles de Gaulle (Nord)

- ✓ Délégation à la promotion économique et à l'emploi

- ✓ Délégation aux relations territoriales et environnementales

Trois missions

- Coopération économique et sociale (échelle territoriale).
- Relations territoriales (échelle des communes).
- Relations territoriales (information aux riverains) : Maisons de l'Environnement et du Développement durable.

À Paris-Charles de Gaulle, en raison de l'importance du territoire du Grand Roissy-Le Bourget, les missions ont été ventilées dans deux délégations spécialisées.

Paris-Orly (Sud)

- ✓ Délégation territoriale Paris-Orly

**5 pôles
de coopération
économique
et sociale**

- Observatoires des métiers, de l'emploi et de la formation.
- Management de l'information aux riverains.
- Management de l'aide à l'insonorisation.
- Management partenarial.
- Fondation Groupe ADP.